

RÉORGANISATION DES FONCTIONS SUPPORT

Compte rendu du CHSCT-AC Conjoint
du 12 juillet 2013

Présents: Stéphanie HERRIG, ISST, Isabelle HERRERO, chef du bureau RH5, Nicolas TISSOT, préfigurateur DSI, Nathalie MARTHIEN, chef de service DAGEMO, Joël BLONDEL, préfigurateur DRH, Philippe SANSON, DRH par intérim, François CARAYON, préfigurateur DFAS, Jean Loup MOUSSIER, adjoint au directeur de la DAFIIS, Philippe BENOIST...

Organisations syndicales (OS) : *Martine NOULIN (UNSA ITEFA), Jacky HAZIZA (UNSA ITEFA), Raphaël COMBEAU (UNSA ITEFA), Michel CHAUVEAU (UNSA EDUCATION), Catherine MARTY (CGT Santé/travail AC), Lydie VINCK (CGT Travail), Jean-Fabien DELHAYE (CFDT Santé), Marie-Josephe CHARON (CFDT Travail), Christophe BIZET (CFDT Travail) ...*

POINTS A L'ORDRE DU JOUR (pour information des OS)

- Présentation de l'étude sur la géo localisation
- Point sur les travaux Duquesne
- Principes et calendrier en vue de l'installation des directions support sur les différents sites

A titre liminaire, Philippe SANSON informe les OS qu'il s'agit d'un CHSCT-AC d'information et qu'il s'agit de la première formation conjointe dans cette configuration.

Marie-Josephe CHARON (CFDT) est désigné comme secrétaire **adjointe**.

I – PRESENTATION DE L'ETUDE SUR LA GEOLOCALISATION

Nathalie MARTHIEN présente l'étude de déplacement de la société SORMEA, visant à comparer les temps de parcours domicile/travail des 704 agents des ministères chargés des affaires sociales relevant des futures directions support qui seront délocalisés.

Trois indicateurs ont été retenus afin d'analyser l'évolution du temps de trajet : l'évolution moyenne du temps de transport, la répartition des temps de transport par tranche de durée et les nombres de changements.

L'analyse s'appuie sur les données de domiciliation des personnels extraites de la base de données MSI-RH¹. L'étude part de l'hypothèse que tous les agents se rendent sur leur lieu de travail au moyen des transports en commun, écartant *a priori* tous les agents qui utilisent leur véhicule personnel.

L'étude conclut à une augmentation très limitée de la tranche des 31-45min et une baisse des tranches courtes (0-15 et 16-30min), [les autres tranches plus longues sont stables et les augmentations/diminutions restent de l'ordre de 2 à 3%].

Par ailleurs, l'étude conclut à une diminution de la part des agents effectuant un trajet direct et *une augmentation* de la part des agents effectuant *de un à trois changements* !

Avec parfois plus de 5 minutes d'attente à chaque changement pour certains agents, les OS ont demandé aux Préfigurateurs de donner des consignes de souplesse aux chefs de bureaux sur le contrôle des horaires en raison de l'augmentation du risque des retards.



L'UNSA ITEFA a attiré l'attention des futurs directeurs sur la détérioration des conditions de travail des agents à mobilité réduite (de nombreux changements à prévoir dans les transports en communs), pour qu'un poste leur soit réservé sur leur site d'origine.

Par exemple, afin d'améliorer la situation d'un agent de la DAGEMO, un poste au sein de la future DSI lui sera proposé afin qu'il puisse rester dans la Tour Mirabeau.

Par ailleurs, afin de résoudre les éventuelles difficultés issues de situations particulières, il a été évoqué qu'il serait fait appel à des méthodes de travail alternatives, comme le télétravail, chaque fois que des problèmes d'allongement des temps de transport le justifieraient.



Attention : c'est aux agents à s'identifier et à signaler leur cas à l'Administration, soit à la cellule d'accompagnement, soit aux BHRAG. Joël BLONDEL estime que la voie hiérarchique n'est pas la meilleure pour faire remonter les « doléances » des cas les plus difficiles.

¹ 5% des adresses ne sont pas exploitables en raison d'une domiciliation partielle ou erronée.

II – POINT SUR LES TRAVAUX DUQUESNE

François CARAYON, préfigurateur de la DFAS, et Philippe BENOIST, adjoint au sous directeur disposant d'une qualification d'ingénieur et d'architecte, présentent ce point.

Une charte d'aménagement distincte par site permettra la livraison de la tranche 4 des travaux du site Duquesne fin juillet 2013 et l'implantation des futures directions sur les sites.

1. Sur le site Duquesne

A la livraison de la dernière tranche 4 (T4) des travaux Duquesne, le site aura une capacité d'accueil de 2110 postes de travail. La DRH actuelle², la future DFAS ainsi que le CBCM y seront installés³. Les futures directions choisiront leur mode d'organisation et d'implantation des bureaux.

Il est prévu d'attribuer en moyenne une surface de 10m² par agent avec 2 ou 3 agents maximum par bureau.

Selon l'architecture du bâtiment, les bureaux individuels seront principalement réservés à l'encadrement (Directeur 30m² environ; Chef de service 18 à 22 m²; Chef de bureau 11 à 17 m² ; Adjoint au chef de bureau 8 à 10 m²).

Les postes à forte confidentialité, tels que ceux des assistantes sociales, pourront justifier l'attribution d'un bureau individuel.

De nouvelles salles de réunion seront livrées avec la T4, soit 12 salles, ce qui portera le total à 31 salles de réunions mutualisées, dont 19 salles pouvant accueillir plus de 20 personnes.

Des petites salles de réunion de 4 à 6 personnes situées en zone de "second jour" seront accessibles en libre service.

Le site ne dispose pas de système de climatisation classique. Les bureaux sont rafraîchis par un système novateur de "poutres froides" et de faible soufflerie permettant une variation de température d'environ 3°C dans les bureaux.

Cette solution semble être moins énergétivore en consommation d'énergie. Le système de chauffage est automatiquement coupé lorsque la fenêtre du bureau est ouverte.

² Hors équipe en charge des formations

³ Voir le « Macro zoning Duquesne » page 16.

L'implantation de la DRH à Duquesne sera sur tout ou partie de l'aile Estrées aux niveaux 0, 1, 2 et 3. La DFAS sur les niveaux 0, 1, 3, 4, 5 et 6 et le CBCM au niveau 2 ; les bureaux de la DSI seront au RDC.

L'implantation de la DSI à Mirabeau sera aux 2 et 7^e étages et la DAJ sur une partie du 8^e étage.

2. Le stationnement sur le site Duquesne

Les agents utilisant quotidiennement leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail pourront stationner dans le parking de l'École Militaire (60 places à terme), loué à cet effet par l'administration.

Les agents en faisant un usage occasionnel, par exemple avant un départ en congé, pourront faire une demande d'accès temporaire auprès du BRHAG de leur direction.

En effet, 120 places de parkings seront livrées à la fin de la T4 et seront prioritairement destinées à accueillir les véhicules de services, libérant ainsi le parc de stationnement de l'École Militaire.

Il est envisagé de remettre en service la solution de "dépose minute" dans le parking situé en sous sol de Duquesne pour les parents déposant leurs enfants à la crèche.



L'UNSA ITEFA demande à l'administration de prévoir des places de stationnement en nombre suffisant afin de permettre aux agents de stationner au parking de l'École Militaire. En effet, 60 places de stationnement au regard des 2110 agents hébergés à Duquesne, semble être juste.

3. Sur le site de la Tour Mirabeau

Principe minimum d'attribution :

- 1 trame par agent (1 trame correspond à la largeur d'une baie vitrée de 1,60m x longueur du bureau de 5m), soit 8 m² par agent ;
- Les bureaux individuels sont réservés à l'encadrement : 2, 3 ou 4 trames selon le niveau hiérarchique.

40 places des parkings sont louées dans la Tour Mirabeau.

4. Montparnasse Sud Pont

L'installation des personnels DRH en charge de la formation sera à proximité des salles de formation.

5. Micro déménagements

Les agents sont invités à faire le tri pendant la période estivale.



L'UNSA ITEFA demande à l'administration de prévoir des salles de réunions suffisantes pour l'organisation des CAP et de prévoir également des bureaux de passage pour les collègues qui y siègent, venant pour la plupart de province.

L'UNSA ITEFA appelle à la vigilance car les périodes de déménagements choisies pour les services de la DRH (d'octobre à décembre) se feront en même temps que la préparation des CAP tous corps confondus.

Par conséquent, il sera difficile pour les agents de faire plusieurs choses en même temps sans perte de connaissance des dossiers :

- ses propres cartons et les archives du bureau ;
- préparer les dossiers des personnels pour l'organisation des CAP ;
- transférer les dossiers des agents entre Duquesne et Montparnasse, avec des risques de pertes de dossiers individuels!
- organiser les instances CTM, CTAC, CHSCT ...
- organiser les élections pour les agents relevant du CTAC Travail ;

IV – Questions diverses

Par thèmes, les sujets débattus avec l'administration :

1. Cantine Duquesne

Le site ayant à terme (après la livraison de la T4) une capacité d'accueil de 2110 agents, le prestataire en charge de la restauration collective prenait provisoirement des entrées extérieures (environ 200 personnes) afin de remplir son cota initial de manière à garantir un minimum de rentabilité.

La DRH reconnaît une forte fréquentation avoisinant les 80% entre 12h et 13h, et donc un problème pour trouver une place assise lorsque plusieurs agents veulent déjeuner ensemble.

Elle « encourage » les personnels à décaler leur déjeuner après 13h au moment où la fréquentation de la cantine est moins dense!!!

La DRH en charge du suivi de la restauration collective, mettra fin aux conventions d'afflux de personnes extérieures à compter d'octobre 2013, concomitamment à l'installation des nouvelles directions sur le site de Duquesne qui représente un afflux de 450 agents supplémentaires.

L'administration a demandé au gérant d'assurer un réapprovisionnement complet après 12h30 afin que les agents puissent déjeuner correctement après 12h30.

A suivre : les conditions de travail pourraient sur ce point là également être très affectées

2. Pointage des personnels (badgeuse)

La DRH défend le principe selon lequel chaque agent garde son régime de départ. En conséquence, seuls les agents provenant de la DAGEMO pointeront dans leur nouvelle direction et de surcroît sur leur poste de travail !



L'UNSA ITEFA a alerté l'administration sur une discrimination issue de ces deux modes de fonctionnement : entre les agents soumis à la pointeuse et les agents qui ne sont pas soumis aux mêmes règles. Deux régimes cohabiteront au 1^{er} octobre entre agents de la même structure, voire du même bureau !

L'UNSA ITEFA demande avec vigueur *une égalité de traitement* pour TOUS les personnels.

En effet, les agents soumis à la pointeuse sur leur poste de travail devront traverser l'immeuble avant d'arriver dans leur bureau, démarrer leur ordinateur – qu'ils ne manqueront pas de laisser allumé – à condition de ne pas être arrêté par un collègue en chemin. ***Il pourra donc se passer 20 minutes avant que l'agent (ex-DAGEMO) puisse enfin pointer.***

L'UNSA ITEFA comprend tout à fait que certains agents de l'ex-DAGEMO souhaitent continuer à pointer de manière à gérer leur temps de travail ; mais des disparités au sein même de la DAGEMO sont apparues avec le temps.

A l'origine, les agents avaient la possibilité de cumuler des heures, à raison de 10h par mois – au-delà, les heures étaient écartées et perdues – et pouvaient récupérer ces heures accumulées.

Mais avec le temps, certains services de la DAGEMO n'accordaient plus ces heures de récupérations.



L'UNSA ITEFA demande à ce que les pratiques soient harmonisées pour toutes les directions relevant du SG des Ministères des Affaires Sociales.

3. Micro zoning – aménagements

Les agents de la DAGEMO ayant déjà vécu le réaménagement de la Tour Mirabeau, souhaitent être pleinement associés à ce travail de concertation avec leur futur chef de bureau.

Afin de couper court aux craintes des agents, M. François CARAYON a confirmé que les emménagements se feraient simultanément par service et **EN MEME TEMPS POUR TOUS LES AGENTS.**



L'UNSA ITEFA a fortement insisté sur ce point car il serait inapproprié que les agents de la DAGEMO soient déménagés après les autres, ce qui renforcerait encore un peu plus leur sentiment de se faire "absorber" et de prendre "les restes".

Ce type de circonstances pourrait accroître leur sentiment d'injustice.

D'une manière générale, l'ensemble des organisations syndicales ont relayé la nécessité d'associer les agents à ces aménagements. Il revient à chaque Direction via son BRHAG d'organiser, avec ses agents, l'affectation des bureaux.



Les agents connaîtront, 3 semaines à l'avance, leur destination. L'UNSA ITEFA sera attentive au respect du calendrier et à la bonne conduite des opérations de l'intérêt des agents.

Il est indiqué que le jour du déménagement des personnels, 1 journée sera accordée par l'administration (non pris sur la quotité de CA).

Néanmoins, des pratiques différentes peuvent être mise en œuvre selon les futures directions préfiguratrices.

4. Locaux syndicaux

La question des locaux syndicaux a été évoquée, mais elle ne figure pas dans le calendrier actuel et fera partie d'une négociation ultérieure en fonction des besoins. !!!

La problématique des droits syndicaux est « évacuée » régulièrement par l'administration :
Bel exemple pour le ministère en charge du respect des partenaires sociaux et de leurs droits dans les entreprises !

5. Demandes de re-cloisonnement de bureaux

Chaque opération de re-cloisonnement présente un coût élevé. Chaque demande sera étudiée avec la direction concernée, afin de trouver la solution la mieux adaptée.

6. Bureaux autour de la salle Laroque

Du fait de la proximité des bureaux de la salle Laroque (bureaux se trouvant en mezzanine), bien que ces bureaux disposent de fenêtres, ces derniers ressemblent à des pièces aveugles.

Il est proposé de réaffecter ces bureaux en salles d'examens ou de formations : Mr Carayon s'est engagé à étudier cette problématique.

7. Accès PMR Tour Mirabeau

Après plusieurs relances et mise en demeure des services logistiques de la DAGEMO, le propriétaire a enfin réalisé les travaux de remise en état de la porte d'accès PMR de l'immeuble.

8. Les questions qui n'ont pas été abordées

Le sujet de l'organisation de la médecine de prévention, pourtant projeté à l'ordre du jour de la présente assemblée lors du CHSCT-AC du 21 mars 2013, n'a pas été abordé.



L'UNSA ITEFA, ainsi que toutes les Organisations Syndicales, a fortement insisté pour disposer du rapport Barbezieux relatif au service de médecine de prévention.

En effet, les agents sont désemparés et ne savent plus vers qui se tourner. L'Administration Centrale du Ministère du Travail ne dispose plus de médecin de prévention depuis plus de 2 ans !! Alors que nos Contrôleurs et Inspecteurs du travail verbalisent les entreprises ...

Pourquoi les cordonniers doivent-ils toujours être aussi les plus mal chaussés, alors que l'administration impose des cadences de réorganisations aux pas de courses !?!

à suivre...

Prochain CHSCT-AC : Mercredi 25 septembre 2013

Des remarques, des réflexions, des interrogations, des précisions...

N'hésitez pas à contacter vos représentants !

Des remarques, des réflexions, des interrogations, des précisions...

N'hésitez pas à nous contacter !



Jacky HAZIZA

06 78 00 94 32



Raphaël COMBEAU

01 44 38 39 84

→ Il est évident que l'UNSA sera très attentive à ces propositions et fera connaître sa position lors des prochaines instances, notamment sur les points soulevés dans ce compte-rendu afin que **la situation des agents soit respectée, notamment dans leurs missions et métiers pour éviter un « traumatisme supplémentaire » à des ministères qui, depuis 2010, n'arrêtent pas de passer d'une réorganisation à une autre sans que le bilan de l'expérience passée soit souvent éclairée et éclairante sur le bien fondé**, sauf la réalité d'une baisse des effectifs et une évolution des filières professionnelles, s'étant souvent traduites par une perte de savoir-faire et même de savoir-être tout simplement.